



## Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le ..2.5..MAI..2020.....

*Le Directeur Général*

### NOTE CIRCULAIRE

N° 3215 /DGDDI/DBP

A tous

- **Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin**
- **Opérateurs Economiques**
- **Commissionnaires en Douane Agréés**
- **Transitaires mandataires**
- **Autres usagers**

**Objet** : Saisine du Comité Valeur

#### **Références** :

- Arrêté n°1532-c/MEF/DC/SGM/DGDDI du 03 mai 2017 portant création d'un Comité Valeur ;
- Compte rendu de la séance du Comité Valeur du 07 mai 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la valeur transactionnelle en vue d'optimiser les recettes de l'Etat, le Ministre de l'Economie et des Finances a mis sur pied le 03 mai 2017 un comité dénommé « Comité Valeur ». Ce Comité ainsi créé est chargé de prendre toutes les dispositions idoines pour aider à la mise en œuvre progressive, efficace et efficiente de la valeur transactionnelle.

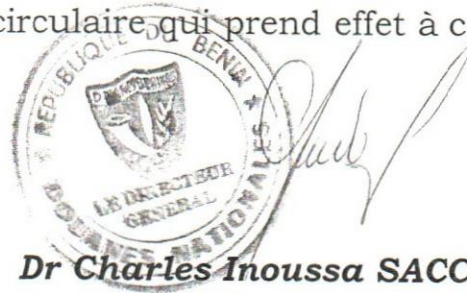
Suite au compte rendu cité en deuxième référence, la saisine dudit comité ne sera plus désormais individuelle.

Ainsi, peuvent désormais saisir le Comité Valeur :

- les importateurs ou groupements d'importateurs d'une certaine catégorie de marchandises ;
- les importateurs ou groupements d'importateurs d'un même secteur d'activité.

En conséquence, les opérateurs économiques éprouvant des difficultés à payer les droits évalués sur les Attestations de Vérification Documentaire (AVD) délivrées par la société Bénin Control SA, peuvent se constituer en groupement ou association, en vue d'adresser un recours gracieux au Comité Valeur à cet effet. Ce dernier se chargera d'organiser des rencontres d'échanges avec lesdits groupements, et de leur communiquer officiellement les éventuelles nouvelles décisions qui auraient été prises, en ce qui concerne leur requête, après étude de leur dossier.

Je vous invite donc à faire preuve de professionnalisme et à jouer pleinement votre partition dans le respect scrupuleux des nouvelles dispositions de la présente note circulaire qui prend effet à compter de la date de sa signature.



**Dr Charles Inoussa SACCA BOCO.-**

**COPIES :**

- MEF « A T C R »
  - CCIB
  - BENIN CONTROL SA
  - FEBECAD
  - SEGUB
  - WEBB FONTAINE
- } **POUR INFO**

